Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D094_COS270623-DE

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

D094-COS270623

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Pierrick ADRIEN, Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Evelyne CHAUVEL, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Arnaud PRAILE, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Xavier BERNARD représenté par Agnès ANTOINE, Thierry GANACHAUD représenté par Pascal THIBAULT, Patrice PAGEAUD représenté par Gabrielle CHARRIAUD, Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT, Freddy BERNARD représenté par Michel CHADENEAU, Anne BOISTEAU-PAYREN représentée par Yvonnick BOLTEAU, Véronique BESSE représentée Gérard GALLARD, Christian GUENION représenté par Jean-Yves BRICARD, Jacques GAUTIER représenté Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Miguel CHARRIER pouvoir à Damien GRASSET, Nicole BOULINEAU pouvoir à Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET pouvoir à Anne AUBIN-SICARD, Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe RUCHAUD, Loïc PERON ayant donné pouvoir à Noël VERDON, Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Yannick SOULARD ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MALLARD, Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD,

Excusés : Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Pascal MORINEAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, David BELY, Cécile DREURE, Bruno NOURY, Mauricette MAUREL, Loïc CHUSSEAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Claude DURAND, Anne BIZON, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation : 15 juin 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 34
Votants : 42

Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°15 - CSR TRIVALANDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° D109-COS161018 du 16 octobre 2018 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D162-COS181218 du 18 décembre 2018 actualisant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D138-COS171219 du 17 décembre 2019 actualisant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D153-COS151220 du 15 décembre 2020 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D112-COS060721 du 6 juillet 2021 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D202-COS141221 du 14 décembre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D048-COS220322 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D091-COS280622 du 28 juin 2022 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D174-COS131222 du 13 décembre 2022 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D094_COS270623-DE

Vu la délibération n° D046-COS280323 du 28 mars 2023 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Considérant le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée qui prévoit notamment la mise en place d'un module de fabrication de Combustible Solide de Récupération pour la réduction de l'enfouissement des déchets,

Considérant la réalisation dans ce cadre d'un module de fabrication de Combustible Solide de Récupération (CSR) – *anciennement dénommé « Combustible Solide de Récupération »* - implanté sur la commune de Saint Christophe-du-Ligneron, prévu par l'autorisation de programme n°15,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants intégrant notamment l'allongement de la durée de l'assistance à maitrise d'ouvrage ;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°15 de la façon suivante :

Objet : Construction d'un module de combustibles solides de récupération (CSR) à partir des refus de TMB sur le site de Trivalandes à St Christophe du Ligneron

Modifications antérieures : + 5 430 000.00 €
Modification proposée : 72 000.00 €

	Initial	Actualisé
Montant AP	14 520 000,00 €	20 022 000,00 €

Crédits de paiements			% du programme
Consommés	*2016*	*- €*	*0,00%*
Consommés	*2017*	*- €*	*0,00%*
Consommés	*2018*	*440 568,45 €*	*2,20%*
Consommés	*2019*	*204 541,95 €*	*1,02%*
Consommés	*2020*	*470 087,29 €*	*2,35%*
Consommés	*2021*	*86 292,59 €*	*0,43%*
Consommés	*2022*	*6 836 971,64 €*	*34,15%*
Total Consommé		**8 038 461,92 €**	**40,15%**
Crédits inscrits 2023		**11 983 538,08 €**	**59,85%**
Crédits inscrits 2024		**- €**	**0,00%**
Solde crédit 2025 et suivantes		**- €**	**0,00%**
Total	**Programme**	**20 022 000,00 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D094_COS270623-DE

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

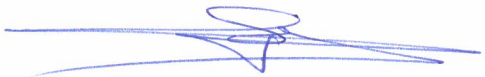

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Anne AUBIN-SICARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).